



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CABINET DU PREFET

N° Spécial

25 Novembre 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial CABINET du 25 Novembre 2019

SOMMAIRE

Arrêté	Date	CABINET DU PREFET	Page
CAB.BRE N°2019-1053	25.11.2019	Arrêté modificatif accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019	3

CABINET DU PREFET

**Arrêté modificatif CAB-BRE N° 2019-1053
accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019**

Le préfet des Hauts-de-Seine
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n°87-594 du 22 juillet 1987 modifié, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

Vu le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 relatif aux conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale,

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral CAB-BRE n° 749/2019 du 14 juillet 2019 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019 ;

Vu la circulaire NORT/INT/00103C du 6 décembre 2006 ;

Vu la demande de la mairie de Courbevoie ;
Sur proposition de monsieur le directeur de cabinet,

A R R E T E

Article 1 : L'article 3 de l'arrêté susvisé est modifié et les mentions suivantes sont supprimées :

Médaille ARGENT

- **Madame TASSEL Nathalie**
Adjointe administrative principale 2^{ème} classe
MAIRIE DE COURBEVOIE
demeurant à Courbevoie

Article 2 : L'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié et les mentions suivantes sont ajoutées :

Médaille VERMEIL

- **Madame TASSEL Nathalie**
Adjointe administrative principale 2^{ème} classe
MAIRIE DE COURBEVOIE
demeurant à Courbevoie

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2/4, boulevard Hautil – 95027 CERGY-PONTOISE Cedex dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général et monsieur le directeur de cabinet sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 25 Novembre 2019

Le préfet,

Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>